

## **Mise à jour pour les abonnés SEDAR®**

### **Le 30 novembre 2015**

#### **Mise à jour de codes (version 008.054.000)**

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le lundi 7 décembre 2015.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 7 décembre 2015 en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR.
2. Sélectionnez le menu Fichier; et
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.054.000. Cette mise à jour permettra d'assurer que l'application est prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les directives ci-après pour procéder à la mise à jour de codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez le menu Programmes; et
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

#### **Dossier dont l'état est TMP**

Tous les dossiers sauvegardés mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 4 décembre 2015 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, mettez le projet en évidence, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

#### **Un message des Autorités canadiennes en valeurs mobilières:**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), hormis la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CMVO) et la British Columbia Securities Commission (BCSC) (les « autorités participantes »), exigeront le dépôt de certains documents qui existent actuellement ou que l'on propose d'introduire en vertu de dispenses de prospectus (les « documents relatifs au marché dispensé ») en format électronique au moyen de SEDAR, conformément au Règlement 13-101 dans les territoires participants.

Le dépôt de documents relatifs au marché dispensé en format électronique au moyen de SEDAR fournira une solution temporaire aux émetteurs. Un projet à plus long terme des ACVM est en cours afin de créer un système pancanadien permettant le dépôt des documents relatifs au marché dispensé dans l'ensemble les territoires du Canada.

Un avis des ACVM, fournissant de plus amples détails, sera publié le 3 décembre 2015.

#### **Période de dépôt volontaire**

Les modifications au Règlement 13-101 et au Règlement 13-102 entreront en vigueur le 24 mai 2016. Par contre, entre le 7 décembre 2015 et le 24 mai 2016, les émetteurs sont invités à déposer leurs documents en format électronique volontairement.

Les autorités participantes comptent publier des décisions générales afin de permettre aux émetteurs de déposer par voie électronique au moyen de SEDAR les documents relatifs au marché dispensé d'ici le 24

mai 2016. La décision générale entrera en vigueur le 7 décembre 2015 dans chaque territoire participant.

## **Résumé des modifications relatives à la mise à jour de codes**

### **Changements apportés aux descriptions des barèmes des droits des Commissions**

#### **Dépôts de déclaration de placement avec dispense**

Le barème de droits SEDAR sera mis à jour pour refléter ces dépôts pour les autorités suivantes:

- Alberta
- Manitoba
- Québec
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse

#### **Placement de droits**

Le barème de droits SEDAR sera mis à jour pour refléter ces dépôts pour les autorités suivantes:

- Colombie-Britannique
- Ontario

### **Nouvelle catégorie de dossiers / types de dossiers**

La catégorie de dossiers "Placements sur le marché dispensé et information à fournir" a été ajoutée à la catégorie de déposant Fonds d'investissement et Autres émetteurs.

Les types de dossiers suivants seront disponibles dans la catégorie de dossier Placements sur le marché dispensé et information à fournir sous la catégorie de déposants Autres émetteurs :

- Déclaration de placement avec dispense (Règlement 45-106)
- Notice d'offre (art. 2.9 du Règlement 45-106)
- États financiers annuels - Émetteurs non assujettis
- Avis sur l'emploi du produit
- Document d'offre pour financement participatif (Règlement 45-108)
- Financement participatif des entreprises en démarrage - Document d'offre
- Financ. particip. entrepr. démarrage - Décl. placement avec disp. (Form. 5)
- Documents d'information (art. R-37.2 QC)

Les types de dossiers suivants seront disponibles dans la catégorie de dossier Placements sur le marché dispensé et information à fournir sous la catégorie de déposants Fonds d'investissement:

- Déclaration de placement avec dispense (Règlement 45-106)\*
- Notice d'offre (art. 2.9 du Règlement 45-106)
- Documents d'information (art. R-37.2 QC)

**IMPORTANT\*** : Tout comme une déclaration de placement avec dispense est nécessaire pour chaque émetteur ou fonds d'investissement, un nouveau projet doit être créé pour chaque déclaration de placement avec dispense qui doit être déposé. Si vous faites un dépôt pour plus d'un fonds d'investissement, vous devez créer un nouveau projet pour chaque fonds d'investissement qui doit déposer une déclaration de placement avec dispense.

Un nouveau type de dossier sous la catégorie de déposants Fonds d'investissement sera aussi disponible sous la catégorie de dossier Information continue :

- Rapport/États financiers intermédiaires - Émetteurs non assujettis
- États financiers annuels - Émetteurs non assujettis

## **Nouveaux sous-types de dossiers/ types de documents**

### **Placement de droits**

Les nouveaux sous-type de dossiers « Documents initiaux » et « Documents définitifs » ont été remplacés par de nouveaux types de documents.

Les nouveaux sous-types de dossiers « Modification des documents initiaux », « Dépôt relatif à la clôture », « Modification du dépôt relatif à la clôture », « Placement de droits - lien minimal » et « Modification du placement de droits - lien minimal » ont été ajoutés.

## **Profils**

### **Territoires dans lesquels l'émetteur est assujetti**

La sélection « Émetteur non assujetti » a été ajoutée au profil « Autre Émetteur » et à celui du « Fonds d'investissement ».

### **Autorité principale**

La sélection « Émetteur non assujetti » a été ajoutée au profil « Autre Émetteur » et à celui du « Groupe de fonds d'investissement ».

Remarque: Les profils sous la sélection « Émetteur non assujetti » ne seront pas reflétés dans SEDI.

## **SEDAR.com**

### **Recherche dans la base de données**

Les nouveaux documents seront accessibles dans la base de données Recherche de documents de « sociétés ouvertes » et « fonds d'investissement » :

- Autre document relatif au placement
- Autres
- Avis sur l'emploi du produit
- Communiqué
- Déclaration de placement avec dispense
- Document d'information
- Document d'offre
- États financiers
- Notice d'offre
- Prospectus

### **À propos de SEDAR**

À compter du lundi 7 décembre 2015, vous trouverez la mise à jour des documents suivants sur notre site Web [www.sedar.com/sedar/sedar\\_fr.htm](http://www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm).

- Liste des types de dossier, sous-types de dossier et types de document SEDAR
- Barème des droits des Commissions et Place de marché
- Guide de l'utilisateur – Déposant

- Manuel de déposant SEDAR

#### Modèles et PDF remplissables

Des modèles et PDF remplissables seront disponibles dans une nouvelle section sous l'onglet « À propos de SEDAR », afin de faciliter le dépôt électronique des déclarations de placement avec dispense par SEDAR. L'utilisation de ces modèles est pour le moment facultative.

#### Modèles (en format XLSX) :

- Appendice 1 du formulaire 45-106A1
- Annexe 1 du formulaire 5 - Financement participatif des entreprises en démarrage

#### PDF remplissables (en format PDF) :

- Formulaire 45-106A1 - Déclaration de placement avec dispense
- Formulaire 5 - Financement participatif des entreprises en démarrage - Déclaration de placement avec dispense

#### Matériel de formation

Les nouveaux guides de référence rapides seront affichés sous la rubrique « À propos de SEDAR ». Ces guides fournissent des instructions étape par étape pour les fonctions les plus fréquemment utilisées sur SEDAR.

#### Sessions de formation

En plus des outils de formations mentionnés ci-dessus, les gestionnaires des relations SEDAR offrent des sessions sur l'utilisation de SEDAR, qui incluent dorénavant le dépôt des documents relatifs au marché dispensé.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381 ou [sedar@csa-acvm.ca](mailto:sedar@csa-acvm.ca).

#### **Foire aux Questions SEDAR**

Cette [page Web](#) affichera les réponses aux questions les plus fréquemment posées concernant les documents relatifs au marché dispensé.

## Coordonnées SEDAR pour les documents relatifs au marché dispensé

Pour les problèmes techniques, la navigation et l'utilisation de SEDAR, veuillez contacter le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381.

Pour toutes questions concernant vos exigences de dépôt, veuillez communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières indiquée dans le tableau suivant :

Territoire de l'appelant	Coordonnées
Alberta	Renseignements concernant SEDAR et SEDI 403 297-2489 <a href="mailto:sedar.sedi@asc.ca">sedar.sedi@asc.ca</a>
Colombie-Britannique *	Se référer à l'Alberta
Manitoba	Wayne Bridgeman 204 945-4905 <a href="mailto:wayne.bridgeman@gov.mb.ca">wayne.bridgeman@gov.mb.ca</a>
Nouveau-Brunswick	Alex Wu 506 643-7695 <a href="mailto:alex.wu@fcbn.ca">alex.wu@fcbn.ca</a>
Terre-Neuve-et-Labrador	Se référer au Nouveau-Brunswick
Territoires du Nord-Ouest	Se référer à l'Alberta
Nouvelle-Écosse	Kevin Redden 902 424-5343 <a href="mailto:kevin.redden@novascotia.ca">kevin.redden@novascotia.ca</a>
Nunavut	Se référer à l'Alberta
Ontario *	Se référer au Québec
Île-du-Prince-Édouard	Se référer au Nouveau-Brunswick
Québec	Centre d'information Québec : 418 525-0337 Montréal : 514 395-0337 Autres régions : 1 877 525-0337 <a href="http://lautorite.qc.ca/fr/centre-information-conso.html">http://lautorite.qc.ca/fr/centre-information-conso.html</a>
Saskatchewan	Heather Kuchuran 306 787-1009 <a href="mailto:heather.kuchuran@gov.sk.ca">heather.kuchuran@gov.sk.ca</a>
Yukon	Se référer à l'Alberta
Extérieur du Canada	Se référer à l'Alberta